



# ARRET DE LA PENSION ALIMENTAIRE

Par **karine66**, le **12/10/2009** à **19:57**

je verse une pension alimentaire pour ma fille depuis presque 17 ans maintenant elle est toujours scolarisée  
j'aimerais savoir jusqu'à quand je dois verser la pension car ça me paraît très compliqué sur le jugement il est précisé que la pension est versée pour l'éducation de l'enfant, mais aucun délai n'est précisé  
si elle arrête l'école dois je continuer à la verser après 18 ans? sachant qu'elle vit chez sa mère  
et si elle continue l'école? sachant qu'elle est très mauvaise élève, souvent absente, en retard...elle ne pense qu'à faire la fête!  
merci pour vos réponses